

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 250

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

494 104 060 RCS Romans.

APPROACH.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1272346.00 EUR.

Adresse : Place Charles Tellier, Za les Couleures, 26000 Valence.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet de fusion simplifiée par absorption de la société Approach par la société Pormenaz Société absorbante : PORMENAZ Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : 2222 route de Grasse - 06600 ANTIBES Capital : 3.292.500euros Numéro unique d'identification : 494 830 169 Lieu d'immatriculation : RCS D'ANTIBES Société absorbée : APPROACH Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : Place Charles Tellier, ZA des Couleures - 26600 VALENCE Capital : 20.000 euros Numéro unique d'identification : 494 104 060 Lieu d'immatriculation : RCS DE ROMANS Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 5.187.488,15 euros Passif : 3.276.842,76 euros Soit un actif net de : 1.910.645,39 euros Rapport d'échange des droits sociaux : NON APPLICABLE -Depuis le dépôt au greffe du Tribunal de commerce du traité de fusion et jusqu'à la Date de Réalisation, la société PEAK détient et détiendra en permanence 100% des actions composant le capital des Sociétés Participantes. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de Commerce, il ne sera pas procédé à échange d'actions, et la fusion ne donnera pas lieu à une augmentation du capital de la société Pormenaz. Prime de fusion : NEANT. Date du projet commun de fusion : 22 juillet 2021 Date d'effet de la fusion : la fusion prend effet le 1er octobre 2020. Les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, dégagés depuis cette date par la Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le mardi 27 juillet 2021 au RCS de d'Antibes pour la société Pormenaz et au RCS de Romans pour la société Approach..